

**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 24 mai 2011 et affichée le même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

<b>Mardi 31 mai 2011</b>
--------------------------

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 20 AVRIL 2011**
- 2 - **FINANCES / EXTENSION BUREAUX DE LA MAIRIE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- 3 - **FINANCES / SUBVENTIONS SOCIALES 2011**
- 4 - **FINANCES / SUBVENTIONS SPORTIVES 2011**
- 5 - **FINANCES / SUBVENTIONS CULTURELLES 2011**
- 6 - **PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**
- 7 - **PERSONNEL COMMUNAL / PRISE EN CHARGE FRAIS DE FORMATION**
- 8 - **FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**
- 9 - **INTERCOMMUNALITE / SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**
- 10 - **SCOLAIRE / DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE**
- 11 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 12 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

-----

L'an deux mille onze, le mardi 31 mai, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : M. PAVIET-SALOMON, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. CAZALY, ABAD, MICHALLET, MMES BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MM. DURAND, DHONT, MLE GUIMARAES (☞19h10), MM. BELMELIANI, LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS.

<b><u>POUVOIRS</u></b> :	M. REYNAUD	A	MME ROUX
	M. POMMET	A	M. PAVIET SALOMON
	MME BRENIER	A	MME FERNANDEZ
	MME MARCHAND	A	M. SBAFFE
	MME BRISSAUD	A	M. CAZALY
	MME ROSTAING	A	M. MICHALLET

**ABSENTE** : MME PARDAL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME FERNANDEZ.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Voirie / Réfection des voiries communales / Avenant n°1.

☞ Finances / Admission en non valeur taxes d'urbanisme / Avis du Conseil.

Votants : 25

Pour : 25

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 20 avril 2011.

Monsieur LARCHER fait remarquer que le vote relatif à l'attribution au Comité des Fêtes d'une date supplémentaire n'est pas conforme au Code Général des Collectivités Locales. Il a été noté que Messieurs BARAT et DANDIS s'abstenaient et il aurait fallu noter qu'ils « ne prenaient pas part au vote ».

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et précise que « cela revient au même ».

Monsieur BARAT demande que la liste dont il est fait état en page n°8 du compte rendu (liste de travaux pour le budget primitif 2011 établie par son groupe) soit jointe au présent compte rendu.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 20 avril 2011 comme suit :

Votants : 25

Pour : 25

- **2 – FINANCES / EXTENSION BUREAUX DE LA MAIRIE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en date des 13 et 20 mai 2011, relatives à l'attribution du marché de travaux concernant l'extension des bureaux de la mairie.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 13 mai 2011 à 12 heures. La Commission s'est réunie ce même jour et a ouvert les plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission s'est de nouveau réunie le 20 mai 2011 pour attribuer le marché comme suit :

Lot n° 1 maçonnerie	Chatain	71.336,57 €TTC.
Lot n° 2 charpente	Hugonnard	17.516,14 €TTC.
Lot n° 3 menuiseries ext.	Espace Menuiserie	15.062,54 €TTC.
Lot n° 4 menuiseries int.	Toffoletti	15.052,98 €TTC.
Lot n° 5 cloisons peintures	Chapon	22.624,73 €TTC.
Lot n° 6 carrelage	Iser'sol	12.592,50 €TTC.
Lot n° 7 électricité	TD ELEC	11.839,62 €TTC.
Lot n° 8 chauffage VMC	CPC	7.771,15 €TTC.
Lot n° 9 mobilier	Kinnarps	17.928,69 €TTC.

Le Conseil est appelé à prendre acte de ces décisions et autorisera le Maire à signer tous documents concernant l'exécution de ce marché.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26

Pour : 26

- **3 – FINANCES / SUBVENTIONS SOCIALES 2011**

Madame CHINCHOLE, Adjointe aux Affaires Sociales propose au Conseil d'attribuer les subventions sociales au titre de l'année 2011, avec une augmentation de 1,5% en moyenne par rapport aux montants 2010.

En conséquence, le montant total des subventions sociales 2011 sera de 53.664 € dont 43.500 € correspondant à la subvention pour le C.C.A.S.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2010), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **4 – FINANCES / SUBVENTIONS SPORTIVES 2011**

Monsieur Robert ABAD, Conseiller délégué aux Sports propose au Conseil d'attribuer les subventions sportives au titre de l'année 2011, avec une augmentation de 1,5% par rapport aux montants 2010. La Commission a statué favorablement sur cette proposition.

En conséquence, le montant total des subventions sportives 2011 sera de 7.069 €

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2010) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur LARCHER s'interroge sur la disparition de la subvention attribuée à la société de chasse.

Monsieur ABAD lui précise que la subvention est supprimée car la société de chasse n'a pas transmis son bilan financier 2010. Cependant, dès réception de ce document la subvention pourra être réintégrée sur la liste des subventions sportives 2011.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **5 – FINANCES / SUBVENTIONS CULTURELLES 2011**

Madame BAZ, Conseillère municipale membre de la Commission Culture propose au Conseil d'attribuer les subventions culturelles au titre de l'année 2011, avec une augmentation de 1,5% en moyenne par rapport aux montants 2010.

En conséquence, le montant total des subventions culturelles 2011 sera de 2.920 €

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2010) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **6 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Monsieur le Maire propose au Conseil les modifications de postes suivantes :

- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (TC 35h).
- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (TNC 30h10).
- ☞ Suppression de deux postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (TNC 31h50).
- ☞ Suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (TC 35h).
- ☞ Suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (TNC 31h54).
  
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe (TC 35h).
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe (TNC 30h10).
- ☞ Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe (TNC 31h50).
- ☞ Création d'un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe (TC 35h).
- ☞ Création d'un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe (TNC 31h54).

Il précise que ces modifications font suite à des propositions d'avancements de grades, conformément au tableau annuel transmis au Maire par le Centre de Gestion, pour avis.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **7 – PERSONNEL COMMUNAL / PRISE EN CHARGE FRAIS DE FORMATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la volonté exprimée par la commune, de voir ses agents se former dans les domaines de compétences correspondant à leurs postes au sein des différents services municipaux.

Dans ce cadre, il propose au Conseil de prendre en charge une partie des frais correspondant à une formation CAP Petite Enfance, qu'un agent communal doit suivre par correspondance. Le coût total de la formation est de 950 € et la commune pourrait en supporter 50% soit 475 €

Cet agent est actuellement employé au sein du service de restauration scolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est toujours regrettable de voir des agents se former et ensuite quitter la collectivité. Il souhaite que les agents bénéficiant d'une formation payée par la commune restent au moins trois ans au sein de celle-ci.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **8 – FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur MICHALLET, Conseiller délégué et Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale rappelle au Conseil que la Chorale de Frontonas avait donné un concert de musique lors du Goûter des Anciens qui s'était tenu en décembre 2010 à la salle des Fêtes.

Cette prestation avait été de grande qualité et il est proposé au Conseil d'attribuer à la Chorale une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €

Une première décision avait été votée en ce sens par le Centre Communal d'Action Sociale le 22 avril dernier, mais le budget de cet organisme ne prévoit pas une telle dépense. Il convient donc d'imputer celle-ci sur le budget principal de la commune.

Monsieur ALLAMANCHE demande la raison pour laquelle cette subvention n'est pas inscrite avec la liste des subventions culturelles.

Monsieur le Maire lui répond qu'en raison de son caractère exceptionnel, elle ne peut figurer dans une liste de subventions attribuées annuellement et de façon régulière aux mêmes organismes.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **9 – INTERCOMMUNALITE / SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 18 décembre 2009 portant demande d'adhésion à la CAPI, ayant ensuite reçu un avis favorable des communes membres de cette intercommunalité. Cependant, la loi sur la réforme des collectivités territoriales met en avant la nécessité de « continuité territoriale » entre les différentes communes membres d'une même structure intercommunale.

Tignieu Jamezyieu ne remplissant pas cette condition, le Préfet de l'Isère a, lors d'un rendez vous en décembre 2010 avec Monsieur le Maire et Philippe REYNAUD 1<sup>er</sup> Adjoint réaffirmé que le bassin de vie de la commune étant l'agglomération de Pont de Chérucy, il intégrerait Tignieu Jamezyieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas (CCPDLS).

Cette volonté affirmée par le représentant de l'Etat dans le département de l'Isère a fortement inquiété des élus locaux qui se sont empressés d'intervenir et ce, jusqu'aux plus hautes sphères politiques et gouvernementales, pour qu'une telle décision ne voit jamais le jour.

Devant ces pressions et les « menaces d'un séisme politique » sur les cantons de Crémieu et Pont de Chérucy, le Préfet de l'Isère est revenu sur sa proposition et a décidé d'intégrer Tignieu Jamezyieu dans la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) ; décision qui est reprise dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sur lequel le Conseil doit donner son avis ce soir.

Or s'insurge Monsieur le Maire, « il est parfaitement évident que le bassin de vie de notre commune est situé sur Pont de Chérucy et non pas sur le secteur de Crémieu.

Les réseaux, les limites communales traversant les habitations du boulevard de Verna, l'implication de Tignieu Jameyzieu dans le SIVOM de l'agglomération pontoise concourent à refuser cette alternative et à réaffirmer-une fois de plus-notre volonté d'intégrer la CCPDLS ».

Il rappelle également que les Communautés de Communes avaient été créées à l'époque pour passer « au dessus » des limites administratives. Force est de constater que la décision du Préfet est une marche arrière en la matière.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle tous les enjeux d'une intercommunalité qui ne doit pas aller à l'encontre des intérêts de nos populations. Les élus passent, mais les populations seront toujours là et supporteront les erreurs faites au nom de la sauvegarde d'intérêts particuliers et partisans.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les votes suivants :

1 – Rappeler au Préfet de l'Isère que le bassin de vie de la commune de Tignieu Jameyzieu est situé sur le canton de Pont de Chérucy.

2 – Donner un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté en séance.

3 – Demander au Préfet de l'Isère l'intégration de la commune de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Monsieur DANDIS précise que son groupe est d'accord pour que la commune de Tignieu Jameyzieu intègre la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas, du fait que son bassin de vie y est présent.

Monsieur LARCHER précise quant à lui, que son groupe est contre la proposition du Maire de donner un avis défavorable que projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après avoir donné lecture de plusieurs éléments contenus dans le schéma départemental, Monsieur le Maire propose à l'assemblée trois votes successifs, à savoir :

1 – Rappeler au Préfet de l'Isère que le bassin de vie de la commune de Tignieu Jameyzieu est situé sur le Canton de Pont de Chérucy.

2 – Donner un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

3 – Demander au Préfet de l'Isère l'intégration de la commune de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Monsieur ALLAMANCHE propose de ne pas donner un avis défavorable à ce schéma et de « mettre entre les mains du Préfet, la proposition d'intégrer la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas ».

Monsieur DANDIS précise que son groupe votera pour le schéma départemental, car « le Préfet ne nous laisse pas le choix ».

Monsieur le Maire lui répond que dans ce cas, il vaut mieux voter pour intégrer la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu, car « cela revient au même ».

Monsieur BARAT demande à connaître les limites du schéma départemental en ce qui concerne Tignieu Jameyzieu.

Monsieur le Maire les lui précise que le schéma prévoit l'intégration de la commune de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu qui comprend vingt communes, à savoir Annoisin-Chatelans, La Balme les Grottes, Chamagnieu, Chozeau, Crémieu, Dizimieu, Frontonas, Hières sur Amby, Leyrieu, Moras, Optevoz, Panossas, Siccieu-Saint Julien et Carizieu, Soleymieu, Saint Baudille de la Tour, Saint Romain de Jalionas, Verna, Vertrieu, Veyssillieu, Villemoirieu.

Après réflexion, Monsieur ALLAMANCHE, puis Monsieur DANDIS, au nom de leur groupe respectif donne leur accord sur les trois votes proposés par le Maire, à savoir :

1 – Rappeler au Préfet de l'Isère que le bassin de vie de la commune de Tignieu Jameyzieu est situé sur le Canton de Pont de Chéruy.

2 – Donner un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

3 – Demander au Préfet de l'Isère l'intégration de la commune de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

A la demande de Monsieur SBAFFE de rappeler aussi « la possibilité d'intégrer la CAPI », Monsieur le Maire répond qu'il convient de progresser par étape.

Il convient donc d'attendre les avis qui seront émis suite aux votes précités. Il sera alors temps pour le Conseil de se prononcer au vu de ceux-ci.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

#### **1<sup>er</sup> vote.**

☞ Rappeler au Préfet de l'Isère que le bassin de vie de la commune de Tignieu Jameyzieu est situé sur le Canton de Pont de Chéruy.

Votants : 26      Pour : 26

#### **2<sup>ème</sup> vote.**

☞ Donner un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Votants : 26      Pour : 26

#### **3<sup>ème</sup> vote.**

☞ Demander au Préfet de l'Isère l'intégration de la commune de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Votants : 26      Pour : 26

### **- 10 – SCOLAIRE / DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25 mars dernier, portant avis favorable au retrait de la commune de Tignieu Jameyzieu du Dispositif de Réussite Educative, dans le cas où les dysfonctionnements graves mentionnés dans cette décision venaient à perdurer.

A ce jour, le calcul de la participation des communes est basé sur le nombre d'habitant de chacune d'entre elles. Par ailleurs, le public concerné par le DRE est représenté par les enfants de 2 à 16 ans habitant ou scolarisés sur l'une des trois communes.

Ce dernier point est tout à fait contestable car il impose à la commune de Tignieu Jameyzieu la plus lourde charge financière, notamment en ce qui concerne les enfants accueillis au sein du collège.

En effet, 50% des élèves sont domiciliés sur la commune de Tignieu Jameyzieu et le DRE va lui imposer la totalité du coût des actions engagées par ce dispositif sur le collège. Monsieur le Maire, puis Madame FERNANDEZ déléguée du Conseil au sein du GIP rappellent toute l'incertitude qui existe quant à la poursuite des actions engagées par le passé. Ainsi, l'Ecole des Parents ne serait ainsi pas reconduite.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil de suspendre jusqu'à nouvel ordre, toute participation de la commune de Tignieu Jameyzieu au Dispositif de Réussite Educative. Cette suspension pourra être levée lorsque des critères de fonctionnement précis et unanimement acceptés par les trois communes, et non pas décidés uniquement par deux d'entre elles auront été fixés.

Monsieur ALLAMANCHE précise qu'en ce qui le concerne, il votera contre l'abandon d'un dispositif social.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 22      Contre : 01 (Mr Allamanche)      Abstentions : 03  
(Mrs Larcher, Barat, Dandis)

- **11 – VOIRIE / REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES / AVENANT N°1**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant n° 1 au marché de réfection des voiries communales. Cet avenant d'un montant total de 8.638,65 € hors taxes, soit 10.331,83 € TTC comprend des travaux supplémentaires sur le chemin des Bruyères (traversée EP, remise à niveau des accotements) et la reprise de trottoirs rue du Montay.

Le montant initial du marché était de 125.418,06 € hors taxes, soit 150.000 € TTC. Le nouveau montant du marché avec l'avenant n° 1 est donc de 160.331,83 € TTC. Cet avenant a été approuvé à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 20 mai 2011.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **12 – FINANCES / ADMISSION EN NON VALEUR TAXES D'URBANISME / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande d'admission en non valeur transmise par la Trésorerie de Grenoble et concernant un solde non réglé de taxes d'urbanisme. Ces taxes correspondent au permis de construire n° 0507.06.D.1008 délivré à la SARL GRANGE PROMOTION. La somme restant due est de 7.575 € sur un total de 25.495 €

Compte tenu du montant à annuler, Monsieur le Maire propose au Conseil de donner un avis défavorable à l'admission en non valeur.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26      Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

SPORTS (Robert ABAD) :

☞ Un courrier aux associations locales a été fait, afin de leur demander leurs occupations régulières des salles communales. Par ailleurs, il sera rappelé aux associations la nécessité de rapporter en fin de saison en mairie, les clefs des salles municipales mises à leur disposition.

JEUNES (Francette FERNANDEZ) :

☞ Les candidatures pour les emplois Eté 2011 seront étudiées le 14 juin prochain à 18 heures.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ Réunion de la Commission le 20 juin prochain à 20 heures en mairie.

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

SYNDICAT SIEPC (André PAVIET SALOMON) :

☞ Un schéma d'assainissement est en cours d'élaboration pour le plateau de Crémieu.

☞ Compte tenu de l'état de sécheresse, des mesures de restriction d'eau ont été prises par le syndicat.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Situation financière du CIFODEL

Monsieur le Maire informe le Conseil de la situation très critique du CIFODEL en matière de ressources financières. Le Département ayant décidé de réduire à 22.000 € la subvention attribuée à cet organisme de formation des Elus (au lieu de 90.000 €), le CIFODEL ne pourra plus faire face à ses charges courantes et risque de disparaître. Une pétition a été remise à chaque membre du Conseil pour éviter cette disparition.

☞ Contentieux MEJEAN.

Suite à une réunion avec Madame MEJEAN en mairie le 16 mai dernier, Monsieur le Maire confirme sa position, à savoir qu'il ne signera pas de permis de construire sur une zone naturelle inondable. Madame le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a été saisi de ce dossier et une réponse nous sera apportée prochainement.

**FIN DES DEBATS : 20 heures 55.**